

MAIRIE  
DE  
**LES HAIES**

69420

☎ 04.74.56.89.99

📠 04.74.56.89.90

## COMpte RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 10 AVRIL 2019

**Présents :** Mme LEMAITRE, Mr BONNEL, Mr CHAVAS, Mr SALLANDRE, Mr DI ROLLO, Mme GACHE, Mr GRAPOTTE, Mr MICHAUD, Mme PALLUY, Mr ESPARZA, Mme GUINAND-CAPUANO, Mme VACHON.

**Membre absent excusé:** Mr BLANC, Mme TOURNIER.

**Membre démissionnaire :** Mme BALURIAUX

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** /

**Désignation d'un secrétaire de séance.**

Madame Le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Monsieur Thomas ESPARZA

**Secrétaire élu :** Mr ESPARZA

**1- Approbation du compte de gestion - Commune**

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le receveur en poste à CONDRIEU et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**2- Approbation du compte administratif - Commune**

**Sous la présidence de Mr Claude BONNEL adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2018 qui s'établit ainsi :**

**Investissement**

Recettes	104 006,46 €
Dépenses	98 144,46 €

Excédent de clôture	5 862,00 €
---------------------	------------

**Fonctionnements**

Recettes	456 706,25 €
Dépenses	394 559,39 €

Excédent de clôture	62 146,86 €
---------------------	-------------

### **3- Affectation du résultat – Commune**

Le Conseil Municipal,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 du Budget comme suit :

Compte 001	: Excédent d'investissement reporté	198 868,92 €
Compte 1068	: Excédent de fonctionnement capitalisé	44 313,27 €
Compte 002	: Excédent de fonctionnement	50 000,00 €

### **4- Vote du budget primitif – Commune**

Le Budget est voté comme suit:

Recettes d'Investissement :	278 750,56 €
Dépenses d'Investissement :	278 750,56 €
Recettes de Fonctionnement:	465 006,00 €
Dépenses de Fonctionnement :	465 006,00 €

### **5- Taux d'imposition 2018**

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter les taux d'imposition au titre des trois taxes pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal fixe comme suit les taux d'imposition pour l'année 2019 :

Nature de la taxe	Taux 2019 (en %)
Taxe d'habitation	9.30
Taxe sur le foncier bâti	8,79
Taxe sur le foncier non bâti	33,38

### **6- Subventions 2018**

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'allouer les subventions suivantes :
- ALCALY 81.50 €
- Association Convalescence Maison de St Prim 60,00 €
- Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône 120,00 €
- Centre de secours Jeunes Sapeurs de Condrieu 100,00 €
- Bibliothèque des Haies 1.000,00 €
- Sou des écoles 500,00 €
- Association culturelle 500,00 €
- Coopérative école 500,00 €

## **7- Extension du cimetière**

Demande de subvention départementale

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'agit de réaliser l'extension du cimetière sur la parcelle située au nord du cimetière actuel.

Le cimetière actuel se développe sur environ 980 m<sup>2</sup> et comporte de l'ordre de 120 caveaux.

Les parcelles concernées par l'extension sont cadastrées 481 et 378 (pour partie). La superficie concernée par l'extension représente environ 850 m<sup>2</sup>. L'insertion du cimetière et de son extension dans le contexte urbain et paysager devra faire l'objet d'une attention particulière et soignée. Les enjeux environnementaux seront pris en compte : surfaces perméables, biodiversité dans les espèces végétales, gestion de l'eau... De même, l'extension devra être réalisée de manière à faciliter les connexions – visuelles et piétonnes – avec le cimetière actuel. Enfin, la composition devra être pensée de manière à ce que s'organise une implantation harmonieuse des différents espaces de sépulture mais aussi des tombes avec la ou les allées principales et secondaires.

Cet espace sera aménagé en contiguïté du cimetière actuel sur un terrain communal.

La commune pourrait bénéficier pour ces travaux d'une tranche de subvention du Conseil Général pour un montant de 20 000,00 € pour un montant total de travaux de 51 835,00 € HT.

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte l'extension du cimetière
- Autorise Madame le Maire à déposer un dossier au Département.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures